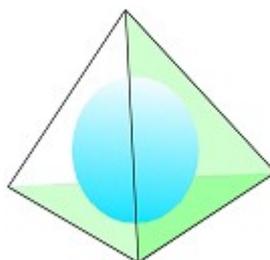
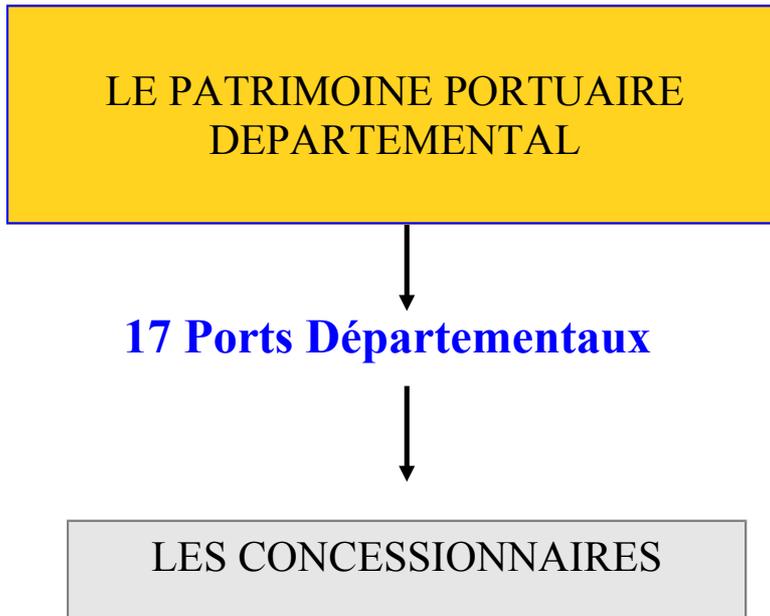


PORTS DEPARTEMENTAUX DES COTES D'ARMOR

JOURNEE TECHNIQUE DU 4 NOVEMBRE 2014

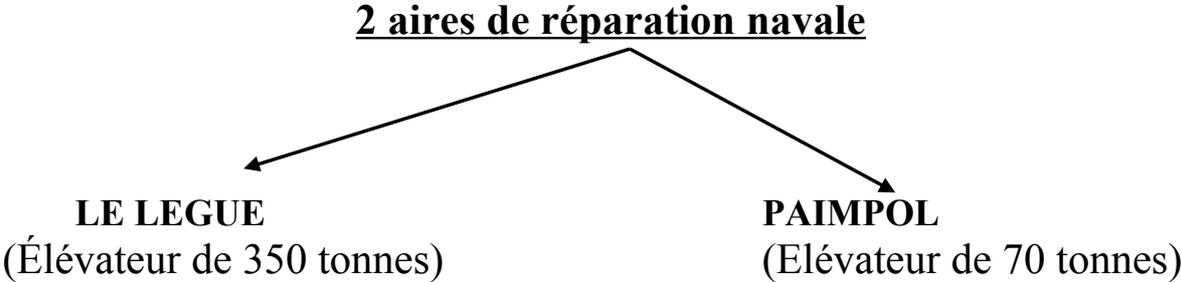
GESTION D'UN PATRIMOINE D'OUVRAGES D'ART MARITIMES,
PORTUAIRES ET FLUVIAUX





14 contrats de concession

- 13 contrats pour les ports de plaisance (1 seul concessionnaire privé : MARINOV à PONTRIEUX - Filiale de lyonnaise des eaux)
- 1 contrat pour la Concession Portuaire Départementale (Grande Délégation de Service Public confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie et portant sur l'exploitation des ports départementaux de Pêche, de Commerce et de Réparation navale)



Les 3 Délégations pour la
Continuité territoriale avec l'île
de Bréhat
(Service Public de Transport)

- 1 délégation pour le transport de marchandises entre le continent et Bréhat (CCI), Barge propriété du CG.
- 1 délégation pour le transport des passagers entre le continent et Bréhat (vedettes de Bréhat) ;
- 1 délégation pour l'exploitation du parking de l'Arcouest (pour les visiteurs de Bréhat) confiée à la commune de Ploubazlanec.

LES OUVRAGES PORTUAIRES NON CONCEDES ET GERES PAR LE CONSEIL GENERAL

LE PONT TOURNANT



Construit en 1893 (âge : 121 ans), le Pont Tournant du Légué, d'une longueur totale de 30 mètres et d'un poids total d'environ 55 tonnes, permet les échanges entre les rives de St Briec et Plérin. L'ouvrage pivote sur une pile centrale en maçonnerie. La circulation alternée est limitée aux véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes. Un comptage de véhicules sur l'ouvrage, réalisé sur la période du 5/03/2004 au 11/03/2004, a établi un trafic moyen journalier de 2829 véhicules. Le pont est manœuvré environ 2000 fois par an (donnée 2012).

Caractéristiques dimensionnelles du tablier :

- longueur totale : 30 mètres
- largeur utile (entre garde-corps): 4 mètres
- largeur de la plateforme de circulation : 2,68 mètres dont 2,43 mètres de platelage bois (largeur des lattes : 145 mm)
- largeur des trottoirs : 0,65 m.
- poids approximatif de la structure métallique : 36,300 Tonnes

LES 3 ECLUSES



SAINT-BRIEUC LE LEGUE



PAIMPOL



PONTRIEUX

LES BARRAGES - DEVERSOIRS

Saint-Brieuc Le Légué



PONTRIEUX



OBLIGATIONS CONTRACTUELLES DES DELEGATAIRES

Définition générale d'un contrat

"Le Département délègue aux risques et périls du Délégué, qui l'accepte, le développement, la gestion et l'exploitation des ports dans le périmètre du contrat, ainsi que l'entretien, la maintenance de certaines infrastructures, des superstructures, des outillages, des équipements et des plans d'eau des ports départementaux et des activités portuaires".

le contrat de délégation est un contrat d'affermage avec îlot concessif. Dans ce modèle, le Conseil général conserve la responsabilité des opérations d'infrastructures. Le délégué aura à sa charge les opérations liées aux superstructures, à l'équipement et outillage ainsi qu'à la maintenance.

Dispositions générales relatives aux infrastructures

" Le Délégué assure l'entretien et la maintenance à l'exception du "gros" entretien et du renouvellement des infrastructures dès lors que le coût de l'opération est supérieur à 100 00 € "

" Le Délégué assure la surveillance, l'entretien régulier, les réparations nécessaires au fonctionnement et à la sécurité de l'ensemble des ouvrages, outillages, équipements, réseaux, installations et bâtiments".

La méthodologie applicable pour déterminer l'état des biens et organiser leur maintenance sera une méthodologie de type V.S.C.

ETABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC CONTRADICTOIRE

DES OUVRAGES

(dans l'attente de la mise en place de V.S.C.)

Inspection commune des infrastructures de l'ensemble des ports concédés



Rédaction du rapport d'inspection et soumis à la validation du concessionnaire



Au vu des conclusions de ce rapport, le concessionnaire établit et soumet à l'approbation du maître d'ouvrage, **une programmation des travaux d'entretien et de réparation** (consistances détaillées des prestations envisagées)



Vérification de la bonne exécution des travaux réalisés par le maître d'ouvrage

LES BUDGETS CONSACRES A L'ENTRETIEN ET LA REMISE EN ETAT DES OUVRAGES

LES CREDITS ALLOUES POUR LES OUVRAGES NON CONCEDES



AGENCES TECHNIQUES DEPARTEMENTALES

Les 2 Agences Techniques du Conseil Général (Lamballe et Lannion) , chargées notamment de l'exploitation des ouvrages portuaires maritimes non concédés, établissent une programmation chiffrée des travaux à réaliser. Le budget global demandé comprend principalement des crédits d'investissement destinés à la réparation ou la rénovation des ouvrages et des locaux techniques (remplacement de centrales hydrauliques, changement de vérins de manœuvres, mise à niveau des installations électriques, etc.).

A titre d'exemple, pour les 2 dernières années, le montant global annuel des crédits alloués aux 2 Agences s'élevait à environ 150.000 €.



DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL

/

SEVICE INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le Service Infrastructures Portuaires assure la maîtrise d'oeuvre des projets « importants » (travaux de réfection des portes d'écluse, travaux sur le Pont Tournant, renforcement de carapace en blocs d'enrochement, etc.). Les Agences Techniques assurent la maîtrise d'oeuvre pour l'ensemble des autres travaux.

Quelques chiffres pour des opérations récentes :

- Travaux de réfection complète des portes amont et aval de l'écluse de Paimpol : 700.000 € (été 2013),
- Travaux de réfection du platelage du Pont Tournant et réparation du tablier métallique : 190.000 € TTC (travaux en cours),
- Travaux de renforcement de la partie supérieure de la carapace en blocs d'enrochement du môle du port d'Erquy : 100.000 € TTC (été 2014).A titre d'information, les travaux de réfection complète de la porte aval de l'écluse de Saint-Brieuc – Le Légué sont programmés en 2015 pour un montant estimé à environ 400.000 € TTC

LES INVESTISSEMENTS DE LA CCI

Suite à l'inspection contradictoire des ouvrages réalisée en août 2012, La Chambre de Commerce et d'Industrie a réalisé très rapidement des travaux de réparation jugés prioritaires. Les travaux réalisés ont consisté principalement à réparer des désordres « importants » affectant des ouvrages en maçonnerie (désorganisation de maçonneries, bombements, etc.) :

Reprise d'un perré Le Légué	140.000 €
Reprise passe pieds Arcouest	86.000 €
Reprise Perré Binic	63.000 €
Reprise du Quai à Tréguier	750.000 €

Autres investissements programmés:

Pontons St Quay	240.000 €
Extension de la criée d'ERQUY	1 310.000 €

Par ailleurs, la CCI prévoit un programme pluriannuel d'investissement ambitieux à hauteur de 11 millions d'euros avec :

- 7,7 millions d'euros pour la pêche ;
- 2,8 millions d'euros pour le commerce ;
- 0,5 million d'euros pour la réparation navale.

Les principaux nouveaux projets d'investissements envisagés sont, notamment :

- L'extension de la criée d'Erquy de 400 m², avec la construction en complément d'un espace dédié à l'appropriation par le public ;
- L'aménagement (superstructures) du futur 4ème quai du Légué ;
- la construction d'un bâtiment « pêche » sur le port de Saint-Cast ;

- D'autres opérations comme le réaménagement d'un préau pour la réparation navale, un système d'identification des bacs de criées...

La CCI mènera un vaste programme de renouvellement des équipements et de remise à niveau (grues, potences, outillage des criées...).

En outre, la CCI assurera l'entretien des profondeurs (dragage), qui se monte à 7,1 millions d'euros sur 10 ans (essentiellement au Légué et à Paimpol).